

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2020

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS/ PRINCIPAL et BOULANGERIE

BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL POUR L'ANNEE 2020

SECTION FONCTIONNEMENT :

DEPENSES : 479 193,00€

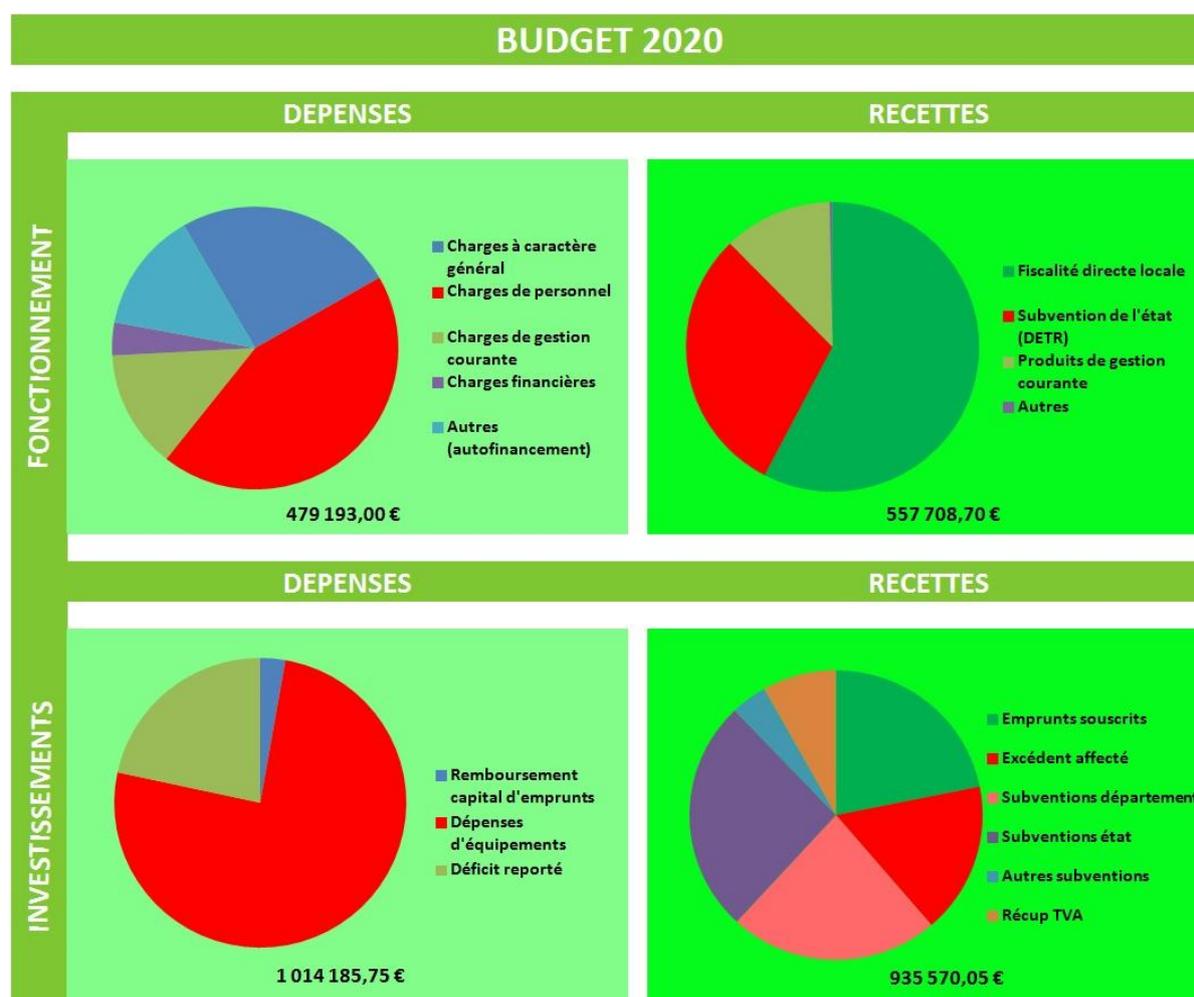
RECETTES 557 708.70€ soit 557 580.76€ + résultat 2019 reporté de 127.94€

D'où un excédent de 78 515.70€ qui sera affecté à la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES 1 014 085.75€ soit 794773.83€ + résultat reporté négatif de 219 311.92€

RECETTES 935 570.05 €



Taux des taxes :

On ne vote plus le taux pour la taxe d'habitation.

Il faut rappeler que nous votons les taux des taxes, les bases étant définies par l'Etat.

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide de ne pas augmenter les taux qui restent inchangés depuis 1996, à savoir ;

Pour la taxe foncière sur le bâti : 14.20%

Pour la taxe foncière sur le non bâti : 92.84%